

Date de l'autorisation : 29/03/2006

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez [l'aide](#).

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles [en cliquant ici](#)

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

- Solution (Composition pour une seringue pré-remplie)
 - > ibandronique (acide) 3 mg
 - sous forme de : ibandronique (acide), sel monosodique, monohydraté 3,375 mg

Présentations

> 1 seringue(s) préremplie(s) en verre de 3 ml avec 1 aiguille

Code CIP : 376 871-8 ou 34009 376 871 8 8

Déclaration de commercialisation : 01/10/2007

Cette présentation n'est pas [agrée aux collectivités](#)

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

Documents de bon usage du médicament

- [Les médicaments de l'ostéoporose](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Janvier 2023

- [Les médicaments de l'ostéoporose](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Janvier 2023

- [Les médicaments de l'ostéoporose](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Janvier 2023

- [Les médicaments de l'ostéoporose](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Janvier 2023

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour BONVIVA 3 mg, solution injectable

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 01/12/2010	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ces spécialités est insuffisant au regard des thérapies disponibles, pour justifier une prise en charge par la solidarité nationale
Insuffisant	Avis du 01/12/2010	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ces spécialités est insuffisant au regard des thérapies disponibles, pour justifier une prise en charge par la solidarité nationale

Insuffisant	Avis du 01/12/2010	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ces spécialités est insuffisant au regard des thérapies disponibles, pour justifier une prise en charge par la solidarité nationale
Insuffisant	Avis du 01/12/2010	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ces spécialités est insuffisant au regard des thérapies disponibles, pour justifier une prise en charge par la solidarité nationale

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour BONVIVA 3 mg, solution injectable

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 29/11/2006	Inscription (CT)	BONVIVA IV 3 mg/ 3 mois n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (V) dans la prise en charge de l'ostéoporose post-ménopausique vertébrale.
V (Inexistant)	Avis du 29/11/2006	Inscription (CT)	BONVIVA IV 3 mg/ 3 mois n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (V) dans la prise en charge de l'ostéoporose post-ménopausique vertébrale.
V (Inexistant)	Avis du 29/11/2006	Inscription (CT)	BONVIVA IV 3 mg/ 3 mois n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (V) dans la prise en charge de l'ostéoporose post-ménopausique vertébrale.
V (Inexistant)	Avis du 29/11/2006	Inscription (CT)	BONVIVA IV 3 mg/ 3 mois n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (V) dans la prise en charge de l'ostéoporose post-ménopausique vertébrale.

Autres informations (cliquer pour afficher)

- Titulaire de l'autorisation : ATNAHS PHARMA UK LTD
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - [liste I](#)
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 346 063 1